

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE, LISEZ L'INFORMATION AU VERSO

LOCATAIRE INITIAL	Numéro de dossier : _____																			
1 IDENTITÉ	_____																			
	NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)																			
2	À remplir s'il s'agit d'un groupe de personnes, d'une association ou d'une personne morale.																			
	REPRÉSENTÉ(E) PAR : _____																			
	NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT	FONCTION																		
3 ADRESSE	_____																			
	(Locataire ou représentant)																			
	_____	Code postal : _____																		
4 CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE	Les constructions érigées ou mises en place sur le terrain font-elles l'objet d'une hypothèque? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
	Si oui, veuillez indiquer le nom et l'adresse du créancier hypothécaire :																			
	NOM _____																			
	ADRESSE _____																			
	_____	Code postal : _____																		
5 TERRAIN DE VILLÉGIATURE	Le terrain dont vous demandez le transfert du bail a-t-il été attribué à la suite d'un tirage au sort de terrains de villégiature après le 1 ^{er} octobre 2010? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
	Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :																			
	1 - Quelle est la date du premier bail qui a été attribué à la suite du tirage au sort?																			
	Année	Mois																		
	Jour																			
	2 - Existe-t-il sur le terrain un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
	3 - Le bâtiment a-t-il été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
	4 - Le transfert du bail est-il demandé en faveur de votre conjoint de droit ou de fait, de votre père, de votre mère, de votre frère, de votre sœur ou de votre enfant? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
	5 - Le transfert du bail est-il demandé à la suite du décès du locataire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																			
6 DÉCLARATION(S) (SOUS SERMENT)	Je déclare ou nous déclarons avoir pris connaissance de l'information au verso du formulaire ainsi qu'avoir fourni les renseignements exacts et je demande ou nous demandons au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de procéder au transfert des droits de location au bail du nouveau locataire.																			
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%; border: none;">x _____</td> <td style="width: 30%; border: none;">_____</td> <td style="width: 40%; border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none; font-size: small;">SIGNATURE DU LOCATAIRE INITIAL</td> <td style="border: none; font-size: small;">Année Mois Jour</td> <td style="border: none; font-size: small;">NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO DU COMMISSAIRE À L'ASSERMANTATION</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;">_____</td> </tr> <tr> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none; text-align: center;">Affirmé solennellement devant moi</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">x _____</td> <td style="border: none;">à _____</td> <td style="border: none;">ce _____</td> </tr> <tr> <td style="border: none; font-size: small;">SIGNATURE DU COMMISSAIRE À L'ASSERMANTATION</td> <td style="border: none;"></td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		x _____	_____		SIGNATURE DU LOCATAIRE INITIAL	Année Mois Jour	NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO DU COMMISSAIRE À L'ASSERMANTATION			_____		Affirmé solennellement devant moi		x _____	à _____	ce _____	SIGNATURE DU COMMISSAIRE À L'ASSERMANTATION		
x _____	_____																			
SIGNATURE DU LOCATAIRE INITIAL	Année Mois Jour	NOM, PRÉNOM ET NUMÉRO DU COMMISSAIRE À L'ASSERMANTATION																		

	Affirmé solennellement devant moi																			
x _____	à _____	ce _____																		
SIGNATURE DU COMMISSAIRE À L'ASSERMANTATION																				
NOUVEAU LOCATAIRE																				
1 IDENTITÉ	_____																			
	NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)																			
2	À remplir s'il s'agit d'une personne morale.																			
	REPRÉSENTÉ(E) PAR : _____																			
	NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT	FONCTION																		
3 ADRESSE	_____																			
	(Nouveau locataire ou représentant)																			
	_____	Code postal : _____																		
4 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE	Résidence : _____	COURRIEL : _____ @ _____																		
	(Nouveau locataire ou représentant)																			
	Autre : _____																			
5 DÉCLARATION	Je déclare avoir pris connaissance de l'information au verso du formulaire et je demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de me délivrer un nouveau bail selon les conditions en vigueur, pour le même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins.																			
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 30%; border: none;">x _____</td> <td style="width: 30%; border: none;">_____</td> <td style="width: 40%; border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none; font-size: small;">SIGNATURE DU NOUVEAU LOCATAIRE</td> <td style="border: none; font-size: small;">Année Mois Jour</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>		x _____	_____		SIGNATURE DU NOUVEAU LOCATAIRE	Année Mois Jour													
x _____	_____																			
SIGNATURE DU NOUVEAU LOCATAIRE	Année Mois Jour																			

INFORMATION

1. Les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.
2. Le locataire d'un terrain sous bail avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles peut demander de procéder au transfert de ses droits inclus dans le bail au profit d'un nouveau locataire.
3. Le vendeur et l'acheteur sont responsables de la transaction qui concerne les bâtiments et les améliorations; par conséquent ce formulaire ne peut servir de contrat de vente. S'ils le jugent nécessaire, le vendeur et l'acheteur peuvent consulter un notaire ou un avocat du secteur privé.
4. Tout loyer dû doit être acquitté avant de procéder au transfert du bail. Il appartient au locataire initial de régler toute créance au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles avant que le transfert ne soit complété. Toutefois, s'il le désire, le nouveau locataire peut régler la créance du locataire initial de façon à pouvoir bénéficier du terrain faisant l'objet du transfert.
5. Il revient au locataire initial et au nouveau locataire de faire entre eux les répartitions relatives au loyer non couru mais acquitté par le locataire initial. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'effectuera aucun remboursement au locataire initial et il portera au crédit du nouveau locataire, à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau bail, toute portion de loyer non couru acquittée par le locataire initial.
6. Conformément à l'article 29.1 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, le locataire d'une terre à des fins de villégiature, attribuée lors d'un tirage au sort après le 1^{er} octobre 2010, ne peut transférer ses droits inscrits dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail, à moins qu'il ne satisfasse à l'une des trois conditions suivantes :
 - il a construit sur la terre louée un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$;
 - le bâtiment sur la terre louée a été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire;
 - le transfert est effectué en faveur de son conjoint de droit ou de fait, de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou de son enfant, ou à la suite du décès du locataire.
7. À la suite du transfert, le bail avec le locataire initial sera annulé et un nouveau bail sera conclu entre le nouveau locataire et le Ministère. Le nouveau bail sera délivré selon les conditions en vigueur au moment de son attribution.
8. Si le locataire initial bénéficiait d'une mesure d'étalement de l'augmentation des loyers en vertu de l'article 28.4 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, l'attribution du bail au nouveau locataire entraînera la fin de cet étalement.
9. Le nouveau bail sera délivré à une seule personne physique ou à une seule personne morale qui est incorporée. Dans le cas d'un groupe d'individus, un représentant doit être nommé et le bail sera délivré à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux.
10. Les frais d'administration pour le nouveau bail seront payés par le nouveau locataire. Les frais sont de 337 \$ plus la TPS et la TVQ (387,47 \$), s'il s'agit du même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins. Ces frais seront ajustés au 1^{er} avril de chaque année, selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.
11. Le locataire initial doit préalablement produire une déclaration sous serment devant un commissaire à l'assermentation qui attestera l'authenticité de sa signature.

Pour trouver les coordonnées d'un commissaire à l'assermentation, consulter le Registre des commissaires à l'assermentation ou s'adresser à Services Québec. Des frais d'un montant maximal de 5 \$ peuvent être exigés pour chaque serment.
12. La signature du bail par le nouveau locataire met automatiquement fin à l'engagement du locataire initial envers le Ministère.
13. Les frais indiqués pourront faire l'objet d'une révision selon la réglementation en vigueur.
14. Le formulaire **rempli et signé** par le demandeur doit être retourné :

Par la poste

Centre de services du territoire public
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-318
Québec (Québec) G1H 6R1

ou

Par courriel

droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca

Centre de services du territoire public

418 380-8502 (région de Québec)
1 844 282-8277 (sans frais au Canada et aux États-Unis)